

Observation 201 du 07/03/2023

Madame, Monsieur,

Je suis opposé à ce projet de Brion en raison du non respect de la réglementation de l'étude d'impact.

En effet le promoteur ne joint pas au dossier de dérogation à destruction d'espèces protégées alors que l'impact n'est pas nul (conformément aux jugements du Conseil d'Etat).

En conséquence, au vu d'un dossier irrégulier, merci de bien vouloir rendre un avis défavorable.

Eric MARTINET